

DECISION N° P25-20

Portant virement de crédit au Budget Immobilier

Le vice-président délégué aux Finances,

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la délibération du conseil syndical n °C25-05 du 12/02/2025 approuvant le BP 2025, et autorisant dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- ✓ Vu l'arrêté n°2020A78 du 16/10/2020 portant délégation de fonction et de signature à Olivier Rognard, Deuxième Vice-Président dans le domaine des Finances,
- ✓ Vu le montant des dépenses réelles du Budget Annexe Immobilier après vote du Budget Supplémentaire soit en section d'investissement 3 618 274 € pour l'exercice 2025,
- ✓ Considérant la nécessité de lancer les études pour l'aménagement du parking de Côte Rousse, et le diagnostic de la partie Restaurant Interentreprises du bâtiment de l'Horloge, en amont du BP 2026
- ✓ Considérant le besoin de grosse réparation sur le système de chauffage de l'Horloge,
- ✓ Considérant que pour l'engagement de ces études, un virement de crédit de 43 650 € est nécessaire depuis l'opération « Gros entretien bâtiment » vers les opérations concernées.

DECIDE

Article 1 : de procéder au virement de crédit suivant sur le Budget Annexe Immobilier :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Intitulé besoin	Opération	Montant	Intitulé besoin	Opération	Montant
STL Horloge	op17002	8 650,00 €			
Côte Rousse Aménagement	op17004	35 000,00 €			
Gros entretien Bâtiments	op 17013	- 43 650,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 24 novembre 2025

Olivier ROGNARD
Vice-Président

